

*« Face aux discriminations :
Quelle(s) citoyenneté(s) ? »*



Cergy le 1^{er} avril 2006

**COLLECTIF D'ASSOCIATIONS POUR
UNE PREVENTION DES VIOLENCES A CERGY**

*LE PRESENT DOCUMENT CONSISTE, A LA FOIS, EN UNE RESTITUTION
DU FORUM ORGANISE LE 1ER AVRIL 2006 A CERGY PAR LE COLLECTIF
ET EN UNE PRESENTATION DE LA DEMARCHE ET DES REALISATIONS
QUI ONT CONDUIT A LA CREATION DU « COLLECTIF POUR UNE
PREVENTION DES VIOLENCES A CERGY » ET QUI FONDENT
AUJOURD'HUI SA RAISON D'ETRE.*



SOMMAIRE

- **Historique du collectif** pa 3
- **Texte – « La citoyenneté : une approche associative »** pa 5
- **Bilan synthétique du forum** pa 8
- **Eclairage universitaire** pa 11
- **La vidéo du forum : une expérience pédagogique et citoyenne** pa 28
- **Articles presse** pa 29
- **Répertoire associatif : organisateurs et participants** pa 32

HISTORIQUE

DU COLLECTIF D'ASSOCIATIONS POUR UNE PREVENTION DES VIOLENCES A CERGY

Le 23 mars 2002 un jeune mourait à Cergy victime d'autres jeunes.

Suite à cet événement dramatique l'association ACFACAF, les ASL du « Moulin à Vent » et du « Soleil Levant », les habitants du quartier de Cergy le Haut et des habitants de la ville de Cergy, avec le concours de l'Antenne de Quartier des Hauts de Cergy, organisaient une marche silencieuse le 30 mars 2002.

Le 9 avril 2002 la mairie de Cergy conviait les Associations de Cergy à se rencontrer pour *« prendre le temps de débattre pour partager les analyses des causes et les manifestations de cette violence et discuter des initiatives qui pourraient être prises pour intensifier l'action de chacun et provoquer la mobilisation de tous »*

En continuité avec cette marche silencieuse, l'ACFACAF et plusieurs associations de Cergy se sont réunies, notamment les 13 et 27 avril 2002, pour étudier les actions possibles. Elles décident d'organiser un forum, de s'ouvrir à d'autres associations cergyssoises et de mettre en place un comité de pilotage.

Le 8 mai 2002 se déroule cette première réunion élargie aux autres associations. Peu à peu

- le comité de pilotage se met en place,
- le collectif s'organise
- et le **forum « Pour la prévention des violences à Cergy » a lieu le 14 décembre 2002.**

Cette manifestation a nécessité de très nombreuses rencontres qui ont permis aux membres du collectif de se connaître et d'apprendre à travailler ensemble dans le respect des différences.

Ensuite, après une période de maturation, le collectif se remet en route en 2004. Et si certaines associations le quittent, d'autres le rejoignent.

Fin 2004 le collectif se réunit à nouveau.

Au premier semestre 2005, des événements qui ont vu s'opposer violemment les services de police à des habitants de Cergy, ont amené le collectif à rencontrer les autorités municipales ainsi que des représentants de la police et de la justice.

A partir de septembre 2005, le collectif

- se réunit mensuellement,
- prend le nom de « Collectif d'Associations pour la Prévention des Violences à Cergy »
- met en place le forum «Face aux discriminations, quelle citoyenneté ?», le 1^{er} avril 2006

Et actuellement ce collectif d'associations continue à travailler !



marche silencieuse le 30 mars 2002

LA CITOYENNETE

UNE APPROCHE ASSOCIATIVE

(texte conçu et rédigé à l'occasion du forum du 1^{er} avril 2006 à Cergy)

Le terme de « citoyenneté » est tellement utilisé, à tous les niveaux de la société – débats télévisés, programmes politiques, manuels scolaires, dispositifs institutionnels - qu'il en devient difficile à saisir et que son sens et sa portée finissent par nous échapper. La littérature sur le sujet est, par ailleurs, considérable.

Nous ne prétendons, donc, pas livrer ici une réflexion couvrant tous les champs de la citoyenneté, mais simplement présenter un point de vue, celui d'acteurs du monde associatif.

Le Forum que nous organisons, dans la ville de Cergy, le 1^{er} Avril, sur le thème « Face aux discriminations : Quelle citoyenneté ? », s'inscrit dans cette perspective : créer les conditions d'une expression publique et citoyenne du plus grand nombre et proposer des alternatives aux situations vécues de discriminations, qui contredisent dans les faits, le principe d'égalité de traitement face à la loi, au fondement de notre société.

La reconnaissance et la prise en compte, par les institutions et les pouvoirs publics, des nombreuses formes de discriminations – logement, santé, éducation, emploi - qui touchent plus particulièrement les immigrés, mais aussi de nombreux citoyens français, a été longue et reste incomplète. Dès lors, la mise en œuvre de moyens – efficaces et concrets - de lutte contre ces discriminations est un chantier largement en cours, auquel souhaitent participer les associations et les habitants concernés.

Le terme de citoyenneté, pris en son sens le plus courant, renvoie à la nationalité et à un ensemble de droits et devoirs, ainsi qu'à la notion de bien commun.

Mais c'est aussi la possibilité pour chacun de s'inscrire pleinement dans la société et d'y être reconnu comme membre à part entière, indépendamment de ses origines sociales, voire nationales, de ses revenus, de son sexe, de ses traditions culturelles, de ses convictions, de sa religion ou de ses spécificités physiques.



Rappeler ça c'est rappeler que toutes formes de disqualification, de marginalisation ou d'exclusion – sociale, économique et dans certains cas, politique - fragilisent les liens sociaux, mais aussi familiaux et générationnels et favorisent les expressions radicales et les crispations identitaires, dans leurs différentes manifestations.

Nous sommes contre toute forme de violence. Brûler des voitures, encore plus des écoles ou des centres de loisirs, ne règle pas les problèmes et permet rarement le dialogue. Il nous semble, cependant, que cela témoigne d'une volonté et d'un besoin d'être entendu et pris en compte, par une partie importante de la jeunesse en France, citoyens français ou de nationalité étrangère, confrontée à un réel désarroi devant l'absence de perspectives d'avenir – professionnel, familial ou social.

Le renversement des responsabilités, qui consiste à désigner ceux qui rencontrent des difficultés comme seuls responsables de leur situation, est de nature à renforcer ce désarroi.

Les explications en termes de défaillance parentale s'inscrivent dans cette perspective : si les enfants sont violents, s'ils délaissent leur scolarité, c'est à cause de leurs parents qui n'assument pas leur rôle, eux même dépassés par leurs difficultés de vie... Cette façon de voir est communément répandue et conduit à un renforcement des stigmatisations, sources de discriminations. Le Forum organisé en 2002 par notre collectif d'associations avait déjà mis en lumière cette réalité.

La prise en compte et la lutte contre les différentes formes de discriminations – qu'elles concernent les jeunes, les femmes, les immigrés, ou n'importe quelle catégorie de la population - est une réelle nécessité et conditionne, selon nous, tout véritable développement social.



C'est dans cette perspective que nous inscrivons notre pratique d'acteurs associatifs. Si nous soulevons de façon publique les questions de discriminations et de violences – sous toutes leurs formes - notre objectif principal, sur le fond, est de contribuer à une meilleure cohésion sociale et au développement des quartiers et villes les plus précarisés et plus largement de la société.

Dans ce but, l'affirmation et la mise en œuvre du principe d'égalité des droits et d'égalité de traitement face à la loi, sont pour nous un préalable.

S'investir dans la vie de sa commune et de son pays, s'acquitter de ses devoirs de citoyen - comme s'acquittent de leurs impôts toutes les catégories sociales, y compris les immigrés - suppose que soient reconnus un minimum de droits.

Cette reconnaissance est de la responsabilité de tous. Se connaître et se reconnaître permet de nouer des solidarités et de se projeter dans un avenir commun. Respecter les droits, individuels et collectifs, c'est faire la place aux spécificités de chacun et à l'enrichissement mutuel.

C'est en son sens le plus simple que nous concevons, alors, la citoyenneté : la participation à la vie et au développement de la cité et au bien être individuel et collectif.

L'accès à l'espace public et la participation politique, notamment par le vote, sont, également, pour nous, des éléments essentiels de la citoyenneté. Sans possibilité de représentation, la participation d'une partie de la population au processus démocratique est, de fait, fortement limitée et conduit à une prise de distance avec ce qu'on appelle la « chose publique », symbolisée par les institutions et les services de l'Etat et avec la société dans son ensemble.

Il s'agit, en ce sens, d'envisager la citoyenneté de façon ouverte, détachée des enjeux politiques et des questions de nationalité. La citoyenneté se conçoit, alors, en lien avec la résidence et se décline autant à un niveau local, que national ou supra national, notamment européen.



Notre responsabilité d'acteurs associatifs, nous conduit également à considérer ce forum comme une étape d'un processus plus long et continu d'amélioration globale des conditions de vie. Cette démarche implique une volonté de concertation réelle entre tous les acteurs concernés et la mise en œuvre d'un cadre de travail commun dans le respect des différentes pratiques et préoccupations. Les membres des associations qui composent ce collectif s'inscrivent dans cette démarche, ouverte et volontaire, qu'ils ont appris à développer au fil de leurs rencontres et lors de la réalisation de leurs différentes actions.

Notre responsabilité, en tant qu'acteurs associatifs, mais aussi habitants et représentants des pouvoirs publics, est, à ce titre, largement engagée. Ouvrir des espaces de rencontres, de concertation et de débats, comme ce forum du 1^{er} avril, est nécessaire :

permettre l'expression du plus grand nombre, mettre en commun des ressources propres à renforcer l'égalité et l'accès au droit, dans un souci de développement social mis en œuvre par les habitants, principaux concernés, sont autant de façon d'exercer sa citoyenneté et de construire des alternatives à la violence et aux discriminations.

En ce sens, la citoyenneté, c'est aussi être l'acteur de sa propre histoire et de son parcours personnel, une dynamique que porte et dans laquelle s'inscrit notre collectif d'associations mobilisé « pour une prévention des violences à Cergy. »

BILAN SYNTHETIQUE

FORUM CERGY 1^{ER} AVRIL 2006

« FACE AUX DISCRIMINATIONS : QUELLE CITOYENNETE ? »

De nombreuses associations, habitants, représentants municipaux et personnes concernées par le thème des discriminations et de la citoyenneté se sont retrouvées au Carreau de Cergy le 1^{er} avril 2006 pour échanger et débattre le temps d'un après-midi.

Le fait d'avoir porté le thème de la discrimination dans le débat et l'espace public et la satisfaction exprimée par de nombreux participants, nous conduisent à dresser, de ce forum, un bilan globalement positif.

La participation au forum a été d'environ 80 personnes. **Le public était composé, en majeure partie, d'habitants et de membres d'associations, de Cergy, mais aussi de Paris, de Seine Saint Denis et du Val d'Oise.**



L'ouverture au grand public a permis de réunir des participants divers, tels que des professeurs de l'Education nationale ou des étudiants d'une école de travailleurs sociaux, contribuant à la richesse et la qualité des débats.

Pour certains participants, le forum a également constitué un moment de rencontre inédit.

Pour autant, si la participation a été suffisante et de qualité, elle aurait pu être plus importante au regard du travail d'information et de communication mis en oeuvre par le collectif. C'est une des limites à constater de ce forum.

L'appui matériel et financier de la Mairie, ainsi que celui de la politique de la ville, a permis à ce forum de se dérouler dans de bonnes conditions.

Cette reconnaissance institutionnelle est le résultat d'un travail depuis longtemps engagé par les associations membres du Collectif Pour une Prévention des Violences à Cergy, dont la légitimité d'acteurs du territoire de la commune est réaffirmée.



Table ronde 1

D'une façon générale, l'organisation et le déroulement ont été largement satisfaisants, faisant de ce forum un agréable moment de convivialité.

Le programme mis en place s'est révélé judicieux et a permis une bonne articulation entre les témoignages, les ateliers et les éclairages des chercheurs.

Les deux ateliers ou tables rondes ont permis l'expression de points de vue et d'expériences divers tout en ciblant quelques points essentiels.

L'espace bibliothèque, avec des ouvrages en rapport avec le thème du forum, a constitué une initiative appréciée des participants.



Table ronde 2



La qualité des débats, s'agissant, notamment, des prises de paroles et de la dynamique des échanges, a été soulignée par de nombreux participants.

Des éclairages apportés par Alain Vulbeau et Sylvie Tissot, deux enseignants-chercheurs sollicités pour enrichir les débats et réflexions, ressortent, notamment, les idées suivantes¹ :

Alain VULBEAU

- l'importance de la parole et des expressions collectives face à la violence,
- le caractère récent de la présence de la question des discriminations dans l'espace et le débat public
- Une réflexion sur le thème de la citoyenneté, conçu en lien avec un projet territorial et pouvant se présenter comme un parcours dont l'une des étapes est la prise de parole dans l'espace public
- la construction de l'espace public ou des espaces publics, à partir d'une parole « non officielle », à l'exemple du forum du 1^{er} avril 2006.
- Enfin, une dernière proposition d'Alain Vulbeau porte sur le titre du Forum dont le terme de citoyenneté peut se concevoir au pluriel : « Face aux discriminations : quelles citoyennetés ? »

Sylvie TISSOT

- Une approche des discriminations comme relevant d'un fait social.
- un état des lieux des discriminations dans trois domaines, celui du logement, celui de l'emploi et celui des rapports entre les jeunes et la police et leur impact négatif en terme de cohésion sociale.
- le « problème des banlieues » comme « construction sociale », qui entraîne une occultation de toute la question des discriminations, notamment celle que subissent les jeunes dans leur rapport avec les institutions, en particulier, judiciaires et policières.
- En ce sens, et en conclusion, Sylvie Tissot propose à son tour de reformuler l'intitulé du forum, dont le titre aurait pu être : « Discriminations et égalité des droits. »

Ces deux interventions ont soulevé de nombreuses questions et réactions, au cours d'un débat de 45 minutes qui n'a trouvé son terme qu'en raison du temps qui a fait défaut.

Le résultat de la votation citoyenne organisée tout au long du forum a été communiqué à l'issue des débats. 95% des votants se sont exprimés en faveur du droit de vote pour les étrangers résidents non communautaires lors des élections locales.



¹ Voir infra chapitre consacré aux interventions des chercheurs qui sont retranscrites dans leur intégralité.

ECLAIRAGE UNIVERSITAIRE

INTERVENTIONS DE MME SYLVIE TISSOT ET DE MR ALAIN VULBEAU

Dans l'ordre de leur passage lors du forum du 1^{er} avril, nous présentons ici les interventions des deux enseignants-chercheurs qui ont accepté d'éclairer les débats à partir de leurs travaux.

A. Vulbeau

version revue par l'auteur,
5 septembre 2006

Pour commencer, merci de m'avoir invité à cette journée d'échanges et de débats.



Je vais essayer de rendre compte, d'une part du débat de l'atelier auquel j'ai assisté, et ensuite d'élargir à quelques données plus générales.

D'abord un premier point : je partage tout à fait l'idée de départ de ce débat, à savoir : mettre en face à face citoyenneté et lutte contre la discrimination ou les discriminations. Et je partage aussi l'idée que **contre la violence, la parole ou les paroles collectives ont une valeur** même si il faut évidemment aussi agir.

Je souhaite dire aussi un mot sur le climat du débat : j'ai été particulièrement intéressé par le fait que tout le monde pouvait s'exprimer. Presque tout le monde a pris la parole dans l'autre groupe et tout le monde a parlé et a pu se parler. Je pense que c'est ainsi que l'on rentre de plein pied dans la question de la parole collective. **Il s'agit déjà d'un travail actif de politique contre la violence et les discriminations.**

Pourtant, on le sent bien, il y a dans ce type de rencontre, un certain nombre de termes qui appartiennent à ce que l'historien anglais Théodore Zeldin appelait "les passions françaises". Je pense que lorsque l'on brandit, par exemple, le mot « communautarisme », on imagine que, derrière ce terme, il y a un certain nombre d'idées, de stéréotypes, d'éléments parfois passionnés voire des procès d'intention qui sont prêts à survenir sur la scène.

J'ai entendu, dans le cadre du débat de tout à l'heure, qu'il y a **deux formes de discriminations**.

Il y a les **discriminations absolues** qui sont les plus évidentes et brutales : ne pas pouvoir rentrer dans un club , ne pas pouvoir accéder à un service ou à des espaces, vu ce qu'on est, quelques soient la couleur, le genre, le handicap, etc...

Il y a aussi les **discriminations relatives**. Elles sont plus sournoises et en apparence relativement inoffensives ; pourtant elles participent d'une discrimination tout au long de la vie. Ces discriminations sont vraiment multiformes, elles peuvent toucher de grands choses ou de petites choses, mais apparemment elles font toujours aussi mal.

Ce qui me semble important c'est tout ce qui tourne autour des représentations de l'autre. C'est ce qui a été dit, en tout cas il y a des ambiguïtés entre les stigmatisations, c'est-à-dire le fait de déqualifier quelqu'un pour ce qu'il est, et puis une certaine façon de jouer avec les différences de cultures.

Une des participantes a dit que parfois, elle se demandait si c'était une façon de faire de l'humour ou pas, ou si c'était une façon de jouer justement avec les différences. En effet, à l'arrivée il y avait toujours quelque chose qui était une façon, et là je reprends une expression qui a été employée : "**faire coller les origines**".

C'est une expression que je trouve tout à fait heureuse, parce qu'elle pose une question fondamentale : la discrimination et le rappel constant aux origines, semblent dire qu'on n'a

pas le droit de changer, pas le droit d'évoluer, pas le droit de se métisser, pas le droit de se convertir, pas le droit de changer, et en conséquence pas le droit d'avoir de projets. Et je pense que ça, c'est quelque chose qui est tout à fait important, à mon avis, dans le traitement ou dans l'intervention par rapport aux discriminations. Ce sont évidemment beaucoup de choses qui ont avoir avec le langage, et avec le droit à pouvoir changer, à ne pas ressembler toujours aux stéréotypes des autres.

Comme je l'ai dit, je vais maintenant tenter d'élargir le débat en interrogeant le thème de la citoyenneté.

Pour ce qui est de la citoyenneté, il y a d'abord une **dimension civique liée à la nationalité**.

Ce n'est pas nouveau mais on ne peut pas se contenter de ça, car le débat s'arrêterait assez vite. D'une part parce qu'il exclurait un certain nombre de personnes vivant sur un territoire donné, mais aussi parce que l'on pourrait se dire que tout est réglé par la loi, les institutions et le droit de vote.

A la vue de tout ce qui a été dit dans le débat de cette journée, on voit que, bien sûr, le droit de vote est une étape très importante, qui réglerait peut-être une forme de discrimination absolue par rapport à la citoyenneté mais ce ne serait pas suffisant pour combattre les discriminations relatives.

Alors très certainement, comme cela a été dit dans le deuxième groupe, se pose la question d'une **citoyenneté qui aurait à voir avec le territoire**. Dans ce cadre là, je vois plusieurs dimensions à la citoyenneté que l'on pourrait présenter avec des mots appropriés.

Il y a d'abord le mot "**civilité**", **c'est-à-dire l'art d'être entre soi**, d'être avec les autres, ça commence en se disant « bonjour ». Les civilités ont avoir avec la citoyenneté dans la mesure où elles permettent à chacun de se maintenir dans l'espace public avec une reconnaissance minimale qui est donnée simplement par ce « bonjour » voire par une discussion ou des échanges un peu plus importants.

Il y a aussi le terme "**citadinité**" : **le fait d'être un citadin, un habitant** de la ville, des villes ou des espaces urbains. Ce qui devrait donner le droit à tous d'aller et venir dans la ville sans

être inquiété arbitrairement. Les jeunes ont le plus grand mal à circuler sans être soumis à des contrôles policiers insistants. Le triste épisode qui a déclenché les émeutes de l'automne 2005 en est un exemple extrême.

Donc ces trois termes "citoyenneté", "civilité" et "citadinité" ont avoir avec la prise de parole, le fait de pouvoir aller et venir, et puis le fait de partager, de mutualiser ses idées notamment dans le cadre d'un projet territorial.

Si l'on est habitant d'un territoire, on est aussi le fabricant de l'espace public dans lequel on vit. Cet "espace public", au sens du philosophe J. Habermas, est l'espace de l'opinion publique, de la visibilité des confrontations, de la démocratie au quotidien, en train de se faire, si l'on veut.

Mettre en jeu la parole, c'est faire un travail sur l'histoire et la mémoire. Je pense qu'on ne peut pas passer à côté de cet aspect, comme cela a été dit dans le groupe où j'étais. Le territoire et ses composantes (communautés, groupes, etc, on peut les appeler comme on veut), se composent d'histoires, d'histoires antérieures, d'histoires immédiates, c'est-à-dire des faits, des choses très précises qui se sont passées, qui sont peut être archivées et dont on peut rendre compte avec une certaine objectivité. Mais ce sont aussi des mémoires, c'est-à-dire aussi des histoires qu'on se raconte, des histoires qu'on raconte. Parfois, il s'agit du sens de « on se raconte des histoires ». C'est-à-dire qu'on peut se leurrer, mais aussi avoir une certaine conscience de soi. On peut s'inscrire dans l'histoire, dans son histoire, dans de la généalogie, dans des parcours.

Ce qui marque aussi la question de la citoyenneté, c'est la prise de parole qui est une façon de rendre un peu conflictuelle cette question des origines qui est très complexe car **les "origines", ce n'est pas seulement la façade ethnique supposée que chacun de nous présente. Il y a des origines réelles mais aussi des origines rêvées ou imaginaires.**

On rentre dans quelque chose que j'appelle, l'espace public. Comme je l'ai dit l'espace public, c'est la prise de parole et une prise de parole qui va tenter d'exister et d'être pris au sérieux.

Alors, qu'est-ce que cette prise de parole a comme particularité ? Avec les associations collectives, avec des groupes tels que ceux qui se forment, qui se réunissent aujourd'hui, on voit que c'est **la parole officielle**, c'est-à-dire qu'il y a évidemment une parole officielle sur

les questions de discrimination, de lutte contre la discrimination. Il y a des institutions et des instances comme les codac, la halde, etc.

Mais Face à côté de ce qui est officiel, il y a aussi l'officieux qui permet, par exemple, de penser que la discrimination n'est pas seulement le fait de ne pas pouvoir rentrer dans une boîte de nuit, mais le fait de s'entendre dire, dans une formation de travail social par exemple, comme on l'a entendu tout à l'heure, que si l'on est noir, on aime les bananes. C'était fait sur le ton de la plaisanterie mais cet exemple montre une façon de déraper et de placer la discrimination dans des registres troubles.

Alors tout ça pour dire qu'il y a la prise de parole officieuse qui émerge petit à petit. Ce qui va forcément entrer en conflit ou prendre une visibilité et créer quelque chose par rapport à la parole officielle. **C'est comme ça que se construit l'espace public, dans cette rencontre entre l'officieux et l'officiel**, qui dans une étape ultérieure, construira éventuellement une nouvelle phase officielle du discours public.

Se pose alors une question par rapport à cet espace public et cette parole officieuse : comment faire émerger la parole officieuse, comment la porter et la traduire devant les autres ? Se pose la question de la médiatisation et de l'auto médiatisation de ceux qui ont apporté une parole officieuse. Que permet la démocratie locale dans ce cas de figure ?

Si l'on prend l'exemple du collectif "Cran" (Conseil Représentatif des associations Noires) dont on a beaucoup parlé ces derniers mois, est-ce que cette visibilité médiatique est le résultat d'une auto médiatisation, est-ce qu'elle permet un contrôle de son image et un contrôle de ses problématiques ? Je n'ai pas de réponse à la question.

L'auto médiatisation pose la question des espaces d'expression : c'est-à-dire les bulletins municipaux, la possibilité de faire un journal, une émission de télévision ou autre. Les moyens sont très réduits, si on pense notamment aux télévisions nationales ou aux médias nationaux.

Cette citoyenneté par rapport aux discriminations, se construit dans un parcours pour arriver à concilier le fait que **la citoyenneté, est évidemment une citoyenneté par le vote mais aussi une citoyenneté par la présence dans l'espace public**. Cela veut dire qu'il y a un parcours

de citoyenneté et que toutes les étapes de ce parcours ont une valeur ou pourraient en tout cas avoir une valeur dans le cadre de l'émergence d'une parole officielle.

Pour conclure, je dirais que **ce parcours de citoyenneté est une entrée par la parole, par la parole publique, par une parole qui est prise au sérieux, qui finit par avoir des effets des effets sur le territoire.**

On pourrait compléter ou **réécrire le titre de cette rencontre : "face aux discriminations, quelle citoyenneté, quelles citoyennetés ?"**. On pourrait ensuite se livrer à une sorte d'exercice de créativité, d'imagination, d'invention. Cette journée en est déjà une pour trouver les bonnes formes et s'attaquer à toutes les facettes, toutes les déclinaisons des discriminations.

Alain Vulbeau, enseignant-chercheur, équipe "Crise, École, Terrains sensibles", CREF, Université Paris 10

Département des Sciences de L'Éducation
Université Paris X – Nanterre 200, av de la République 92001 Nanterre
Mail : alain.vulbeau@wanadoo.fr

Publications :

- Vulbeau (A), 2001, *La Jeunesse comme ressource*, Expérimentations et expériences dans l'espace public Publication : OBVIÉS / ERES - Questions vives sur la banlieue
- Vulbeau (A) en coll. avec Pain (J), 2002, *Autorité et autorisation*, Vigneux : Matrice
- Vulbeau (A), en coll. avec Boucher (M) (dir), *Émergences culturelles et jeunesse populaire : turbulence ou médiation ?*, 2003, sous presse : collection Débats Jeunesse, Paris : L'Harmattan
- Vulbeau (A), 2002, *Les inscriptions de la jeunesse*, collection Débats Jeunesse, Paris : L'Harmattan

Version revue par l'auteur
septembre 2006

Bonjour. Je voudrais commencer par vous remercier de m'avoir invitée et notamment remercier Rafaël RICARDOU, je suis très contente d'être ici.



Pour commencer, je voudrais dire que l'on peut se poser beaucoup de questions par rapport à la discrimination : pourquoi y a-t-il de la discrimination ? Que peut-on faire pour lutter contre la discrimination ? Ce sont des questions qui ont été abordées dans les ateliers. Je vais faire quelque chose de beaucoup plus modeste, c'est-à-dire essayer de **faire une sorte d'état des lieux de la discrimination** aujourd'hui dans la société française, avec deux volets : d'abord la réalité de la discrimination, l'ampleur de la discrimination aujourd'hui, et puis l'ampleur de l'occultation de la discrimination aujourd'hui, ou l'absence ou la **trop grande absence dans les débats publics et surtout dans l'action publique de la question de la discrimination.**

Je suppose que si vous êtes là, c'est que vous êtes convaincus qu'il y a de la discrimination. Je vais essayer d'apporter une sorte de synthèse à partir de la littérature qui existe sur cette question, parce qu'il existe beaucoup de choses, de rapports, de livres. Il me semble qu'il est important d'en prendre connaissance. D'abord parce que ça peut être des outils de lutte, qu'il est utile de savoir qu'il y a des écrits là-dessus, qu'il y a des réflexions. Puis, même si je suppose que vous êtes conscients de cette question, soit parce que vous avez subi de la discrimination, soit parce que vous connaissez des gens qui ont été victimes de discrimination, il est important aussi d'avoir conscience qu'au-delà de cas individuels, la discrimination est véritablement ce qu'on appelle en sociologie un fait social.

Je vais parler de **l'état de la discrimination aujourd'hui à partir de trois domaines**, mais on pourrait élargir. Les trois domaines sont : **le travail, le logement et les rapports avec la police.**

On pourrait parler de beaucoup d'autres choses mais je vais me limiter à ces trois domaines en essayant donc de faire référence à un certain nombre de rapports, en donnant peut-être quelques chiffres qui justement peuvent **faire apparaître cette question de la discrimination comme un fait social.**

Pour commencer, **la discrimination au travail** est une question soulevée déjà depuis un petit bout de temps notamment dans le premier rapport du haut conseil à l'intégration en 1993. Ce rapport soulignait déjà que le taux de chômage de la population active des étrangers a été multiplié entre 1975 et 1990 par quatre, alors que le taux de chômage des personnes actives de nationalité française a été multiplié par 2,75, durant la même période, période lors de laquelle la crise économique se développe, et de façon concomitante le chômage. De plus, plusieurs études récentes montrent que les difficultés d'insertion sur le marché du travail s'étendent au-delà du critère juridique de la nationalité aux enfants d'immigrés qui possèdent la nationalité française. Parmi les explications possibles, est clairement évoquée une politique d'embauche « discriminatoire » pratiquée par certaines entreprises. En 1998, une autre étude publiée par le Conseil d'Etat, explique que **les indices de l'existence d'une discrimination ethnique à l'embauche constituent sans nul doute le recul le plus grave du principe d'égalité.**

Les agents de l'ANPE et les responsables des entreprises du travail temporaire se voient régulièrement proposer des offres d'emploi discriminatoires. En 1998, le HCI (Haut Conseil à l'Intégration) consacre l'ensemble de son rapport à la question des discriminations et rappelle quelque chose d'important : la discrimination n'est pas seulement le fait des entreprises, c'est-à-dire du privé, mais aussi le fait de l'Etat, notamment de la législation. En effet, la législation a fermé aux étrangers non européens l'accès aux postes de titulaires de la fonction publique d'Etat, des collectivités territoriales, des organismes de sécurité sociale ainsi que des grandes entreprises publiques à statut particulier, c'est-à-dire 23 % de l'ensemble des emplois disponibles de ce pays : en d'autres termes, un quart des emplois disponibles aujourd'hui est fermé aux étrangers.

De même, la différence de traitement entre travailleurs français et étrangers est manifeste dans les entreprises du secteur privé au sein desquelles, est-il utile de le rappeler, toute discrimination est juridiquement interdite. Selon une étude de l'OCDE, si les effectifs globaux d'emplois ont diminué de 12 % entre 1979 et 1987 dans plusieurs pays européens, les effectifs d'emplois détenus par les étrangers ont diminué de 41 % au cours de la même période. Là

encore, un décalage entre les chiffres sur l'ensemble de la population et sur la population étrangère. Tout se passe comme si les entreprises avaient arbitré sur le marché du travail en faveur des nationaux au détriment des étrangers.

Cependant ce que l'on peut dire, c'est qu'une distinction qui ne serait fondée que sur le critère de la nationalité ne serait pas pertinente pour prendre la mesure des phénomènes de discrimination sur le marché du travail. C'est pour cela qu'il faut parler de discrimination s'appliquant aux étrangers ou aux personnes considérées comme étrangères, ou aux personnes présumées étrangères. Enfin un autre rapport de la DARES souligne que les comportements discriminatoires frappent plus particulièrement les salariés issus de l'immigration non européenne. C'est un petit aperçu sur la question de la discrimination dans le travail.

Je vais dire deux mots sur la **discrimination dans le logement**. Il faut tout de suite dire que la discrimination dans le logement, notamment dans le logement social, est un phénomène très ancien, d'ailleurs très systématique, puisque jusqu'au milieu des années 1970, il faut se souvenir que les étrangers étaient en grande majorité logés dans des foyers, dans des bidonvilles, dans de l'habitat précaire, et que pour la majorité d'entre eux, le logement social construit à l'époque sous la forme de grands ensembles, c'est-à-dire le logement moderne, auquel aspirait un grand nombre de ménages, était fermé aux étrangers. Ce n'est qu'à partir du milieu des années 1970 que les étrangers ont pu accéder au logement social, au moment où, les classes moyennes, d'ailleurs, en partaient. C'était un rappel historique important.

Ce que l'on peut dire aujourd'hui, c'est que même si la part des ménages immigrés n'a cessé d'augmenter dans le logement social, ces ménages continuent de subir un traitement défavorable : dans les chances d'entrer dans le logement, mais aussi au regard du type de logement obtenu. Là encore c'est un phénomène qui est établi statistiquement, l'ancienneté de la demande est plus importante pour les ménages immigrés que pour les autres : 28 % des ménages immigrés ont déposé leur demande depuis au moins trois ans, soit près de deux fois plus que pour l'ensemble de la population qui attend un logement social.

Les données de l'INSEE le montrent très clairement, ce décalage ne s'explique pas seulement par le nombre d'enfants des familles immigrées et l'insuffisance de grands logements, c'est souvent ce qu'on oppose quand on fait le constat d'une discrimination, on dit « ah bah les ménages étrangers ont plus d'enfants et il n'y a pas assez de grands logements ». Non, en fait,

les ménages immigrés d'une à quatre personnes sont proportionnellement aussi nombreux à attendre depuis au moins trois ans. En outre les ménages immigrés sont concentrés dans le parc ancien : les trois quarts vivent dans des immeubles construits avant 1975.

Ce qu'il faudrait ajouter quand on parle de la discrimination dans le logement et notamment dans le logement social, c'est qu'il existe des refus délibérés de logements adressés à des candidatures émanant d'étrangers ou de personnes présumées étrangères. Aujourd'hui, le système d'attribution des logements sociaux favorise cette discrimination. Ce qui la nourrit, c'est aussi la légitimité aujourd'hui du principe de mixité sociale, principe à mon avis très pervers et au nom duquel on légitime l'organisation d'une répartition des populations dans l'espace selon le critère de l'origine, ou dit autrement, un tri des candidatures dans le logement social, selon un critère de bonne répartition des populations dans l'espace. Ce qui veut dire concrètement que, par exemple, on peut être amené à refuser une candidature, au motif que dans cet immeuble, dans ce quartier, dans cette ville, il y aurait trop d'étrangers, trop selon quels critères exacts ? Personne ne le sait mais toujours est-il que l'institutionnalisation de cette notion de mixité sociale est source de discrimination, en tout cas d'une politique d'attribution de logement social qui s'effectue en prenant en compte la proportion de personnes étrangères ou supposées ou considérées comme tel dans un espace donné.

Donc discrimination dans le travail, discrimination dans le logement, je voudrais maintenant parler d'une question assez essentielle : **la question des rapports à la police**, et là je voudrais renvoyer à un rapport très intéressant de la commission nationale de déontologie sur la sécurité. Je ne sais pas si vous connaissez cet organisme qui est une autorité administrative indépendante chargée de veiller au respect de la déontologie par des personnes exerçant des activités de sécurité sur le territoire de la république. Vous pouvez regarder les rapports qu'ils publient chaque année et qui sont vraiment très intéressants.

Juste une petite parenthèse, cette commission qui exerce une mission fondamentale a pratiquement perdu tous ses financements l'année dernière. Je ne sais pas exactement où cela en est, mais à un moment donné, ils n'avaient plus que quelques milliers d'euros dans leur caisse : leur existence était quasiment menacée.

Toujours est-il que dans le rapport de 2005, on observe une augmentation des cas d'infraction à la déontologie des forces de sécurité dans lesquels la discrimination est en cause. La commission nationale de déontologie sur la sécurité recueille en effet et donne son avis sur des plaintes mettent en cause le comportement des forces de police, et les cas où la discrimination exercée par des forces de l'ordre à l'encontre d'étrangers de couleur, de jeunes issus de l'immigration maghrébine et subsaharienne, des français des DOM TOM et des gens du voyage. C'est ce que note le rapport de 2005. Sur un ensemble de deux cents dossiers, traités entre 2001 et 2004, 78 concernent un manquement à la déontologie de la sécurité avec discrimination.

Le rapport note du côté des plaignants qu'il existe un fort noyau de jeunes issus de l'immigration maghrébine de 18 à 35 ans, souvent interpellés dans les banlieues défavorisées de la région parisienne : Seine Saint Denis et à moindre degré Val d'Oise et Val de Marne (toujours en citant le rapport de la commission nationale de déontologie sur la sécurité), des jeunes de 18 à 35 ans, mais aussi des mineurs.

Les motifs d'interventions sont souvent les mêmes dans ces affaires portées à la connaissance de cette commission : contrôles d'identités à titre préventif destinés à marquer la présence des forces de police dans les quartiers, parfois à l'occasion de regroupements de jeunes et de tapage nocturne. Des joutes viriles s'en suivent, avec échange d'insultes se concluant souvent par des procédures d'outrages et rébellions, le recours fréquent à la force, parfois l'utilisation d'armes de service réservées à l'usage défensif (gaz lacrymogène, flashball, usage systématique du menottage). Selon le rapport, ces incidents auraient pu être évités.

La CNDS fait remarquer que **très souvent l'individu interpellé, le jeune interpellé, disparaît devant l'identification ethnique**. C'est-à-dire qu'il y a un amalgame fréquent fait entre « population visible », criminalité et quartier sensible. Je reviendrai sur l'histoire et sur la jeunesse de cet amalgame entre cette « population visible », criminalité et quartier sensible. Un certain nombre de citoyens ne sont donc pas interpellés comme citoyen ordinaire, mais comme des individus immédiatement renvoyés à leur appartenance supposée à un groupe ciblé comme groupe à risque. Je vous renvoie à ce rapport donnant de multiples exemples de cas de jeunes interpellés avec cas de discrimination.

Alors ce que je voudrais faire ici, ce n'est pas expliquer cette discrimination, il devrait y avoir pleins de choses à prendre en compte, peut-être que l'on pourra y revenir dans les débats. La question des conditions de travail de la police, la question de la prégnance du racisme dans la société française et la question du passé colonial ont été évoquées et méritent d'être retravaillées. Il y a aussi la « lepnisation des esprits en France », terme employé par Robert Badinter, que Pierre Tévanian et moi avons repris dans un livre. On a parlé de lepnisation des esprits en France pour désigner le processus de légitimation apportée en France au cours de 10-20 dernières années à un certain nombre d'idées ou d'amalgames ou de schémas d'extrême droite qui ont reçu dans les débats publics, parfois par la classe politique, une certaine caution, avec des effets pervers évidemment dramatiques, et en premier lieu l'enracinement du vote FN.

Comme je le disais, je ne vais pas revenir sur les raisons de la discrimination, mais **insister sur une sorte de paradoxe** : nous avons une **réalité de la discrimination massive. Les chiffres présentés le montrent, témoignent d'une réalité urgente, dramatique. Mais cette question est absente, en tout cas pas assez présente dans les débats publics, dans l'action publique, dans l'action juridique même, en France.**

De cette occultation, je voudrais donner quelques indicateurs ou quelques preuves. Je voudrais déjà souligner à quel point la question de la discrimination aujourd'hui en France, la réalité de la discrimination fait l'objet d'une très large impunité en dépit de la situation objective d'inégalités que l'on connaît aujourd'hui. En tout cas, quand on veut la connaître, on peut la connaître : les données existent.

Or au vu de cette situation, **les condamnations judiciaires pour discrimination raciale sont en nombre très limité en France** : 74 en 1995, 81 en 1996 à comparer par exemple aux 2000 condamnations annuelles prononcées au Royaume Uni. **L'impunité se mesure au faible nombre de condamnations pour discrimination en France. Elle est particulièrement frappante dans le domaine des discriminations policières ou des bavures policières.** Je vous renvoie au travail de Maurice Rasjufus, qui, dans le cadre de l'Observatoire de la police, recense les cas de bavures policières, et suit le traitement juridique ou de l'absence de traitement juridique des bavures policières. Je vous renvoie aussi au travail réalisé par le MIB, mouvement pour l'immigration et les banlieues. Le MIB s'était notamment occupé de deux affaires dont vous souvenez peut-être même si elles n'ont pas été très médiatisées : l'affaire

d'Aïssa Ihich et celle de Youssef Kaïf à Mantes-La-Jolie, qui remontent maintenant à plus de dix ans. Le premier, asthmatique, est mort dans un commissariat où il a passé une nuit sans les médicaments qui lui sont nécessaires. Le second a été abattu dans une voiture, par les forces de police, alors que la voiture était en fuite. Je pourrai y revenir si vous le voulez.

Ce sur quoi je voudrais insister aussi, à propos de cette question de l'occultation, c'est son absence dans l'action publique, l'insuffisance de la prise en charge publique. Cela ne veut pas dire que rien n'a été fait sur cette question. **Il y a un certain nombre de lois qui ont été votées en 2001 et 2003 et qui font avancer la question de la discrimination.**

On peut aussi noter cet exemple anodin pour en limiter immédiatement la portée : le fond d'action sociale est devenu le FASILD (Fond d'Action Sociale pour l'Intégration et la Lutte contre la Discrimination), l'ajout du D n'est pas inintéressant, même si, je crois, cette institution est menacée. Cee n'est peut être qu'une lettre, qu'un D, mais en tout cas, je trouve qu'il est révélateur et intéressant.

Des organismes ont par ailleurs vu le jour comme le GELD (le Groupe d'Etudes et de Lutte contre les Discriminations). Aujourd'hui existe la haute autorité de lutte contre les discriminations (HALDE), créée en 2004. Je voudrais immédiatement en souligner les limites en rappelant la réaction d'un collectif d'associations, composé notamment du GISTI, du MRAP, de la LDH qui ont dénoncé un projet en trompe l'œil et dont ils doutent qu'il puisse vraiment aboutir à une véritable lutte contre les discriminations. On pourra y revenir si la discussion porte sur les moyens de lutter contre la discrimination.

Cette institution (la Halde) a été mise en cause immédiatement et donc il ne faut pas trop en attendre à mon avis. La question de la discrimination est rentrée dans l'organe administratif, il y a des organismes qui existent, mais avec une traduction concrète très faible.

Sur cette question de l'occultation de la question de la discrimination, je voudrais enfin souligner à quel point elle est importante et choquante quand on sait à quel point depuis la fin des années 1980 ou le début des années 1990, la question des quartiers ou des banlieues, des jeunes, etc a été médiatisée, fait l'objet de colloques, de débats, de livres... **La question des quartiers fait même l'objet d'une politique publique : la politique dite de la ville qui cible depuis les années 1980 ces quartiers dits sensibles.** On a un investissement, une

focalisation sur cette question des quartiers et dans le même temps, paradoxalement, dans ces discours qui ont émergé et se sont développés, une absence très curieuse de la question de la discrimination.

J'ai eu l'occasion de travailler sur le traitement médiatique et le traitement politique de l'émeute de Vaux-en-Velin qui a eu lieu en octobre 1990. Peut-être vous souvenez-vous de cette émeute, cela fait un peu de temps maintenant, mais on en a beaucoup parlé à l'époque. Cette émeute a fait suite à un événement comparable à ce qui s'est passé en novembre dernier. C'était un jeune de Vaux-en-Velin qui est mort suite à un barrage de police, qui a déclenché la colère des jeunes, mais dans la limite géographique de Vaux-en-Velin. J'avais travaillé sur le traitement médiatique de cette émeute qui me semblait intéressante, car c'est notamment à partir de qu'ont été produit un nombre considérable d'articles et de réflexions sur la question des banlieues, du mal vivre des jeunes, du problème des quartiers. Mais la caractéristique de cette production, c'est une très forte montée des généralités : la question des « quartiers » est devenue une question de société, une catégorie générique à travers laquelle on appréhende depuis lors maintenant les problèmes sociaux. Mais cette très forte montée en généralité permet dans le même temps l'occultation de ce qui a déclenché l'émeute, et qui ne vas pas cesser d'en déclencher, à savoir le contentieux entre les jeunes et la police.

C'est le paradoxe de l'irruption de cette question des « quartiers sensibles » : comment elle permet, tout en attirant l'attention sur des territoires particuliers, de la détourner sur ce qui pourtant pèse sur le quotidien de leurs habitants, et notamment des jeunes hommes, les tensions avec la police et plus généralement la discrimination.

J'arrive à la fin de mon temps de parole, je voulais parler de pleins d'autres choses. Juste pour terminer, je souhaiterais revenir sur les émeutes de novembre dernier et sur la question de la discrimination. Ce que l'on peut constater depuis novembre dernier, c'est l'apparition de cette question dans les débats, en tout cas un peu plus, comme en témoigne par exemple cette rencontre.

On parle un peu plus de discrimination, même chez les hommes politiques de droite. Même le gouvernement en parle. **C'est devenu un mot que l'on peut prononcer**, ce n'est plus un mot tabou mais **cela rend peut-être plus nécessaire de s'interroger sur le sens que l'on donne à la discrimination**. Comment l'analyse-t-on ? Qu'est-ce que l'on promet contre la

discrimination ? Le thème est discrimination et citoyenneté. **J'aimerais suggérer, plutôt que le mot citoyenneté, qui est un mot compliqué à définir, et parfois ambiguë, un autre mot, le mot égalité, égalité des droits.** J'ai un peu peur qu'aujourd'hui les débats sur la discrimination ne soient pas posés, ou pas suffisamment, à partir de la question de l'égalité. La question de la discrimination tend à être traitée ou abordée d'un point de vue très libéral.

Lutter contre la discrimination ce serait permettre à tout le monde d'accéder aux plus hautes responsabilités ou aux postes les plus valorisants. **On parle d'égalité des chances, mais pas d'égalité réelle, ce qui n'est pas la même chose.** En outre, on se focalise sur certains individus, ceux qui sont susceptibles de faire Sciences Po, donc les « méritants ». Mais quid des autres ? De tous ceux qui subissent, sous des formes plus ou moins violentes, plus ou moins explicites, un traitement différencié dans de nombreuses sphères de leur vie ?

Sylvie Tissot, enseignante-chercheuse, UFR des Sciences Sociales, Pratiques sociales et Développement, Université Marc Bloch, Strasbourg

UFR des Sciences Sociales, Pratiques sociales et Développement
Univ Marc Bloch Strasbourg - 22, rue René Descartes 67084 Strasbourg
Mail : stissot@umb.u-strasbg.fr

Publications :

- *Mots à Maux* – Dictionnaire de la lepénisation des esprits – S.Tissot et P. Tévanian Editions DAGORNO – 1^{re} édition 1998.
- TISSOT Sylvie. Une « discrimination informelle » ? Usages du concept de mixité sociale dans la gestion des attributions de logements HLM. *Actes de la recherche en sciences sociales*, septembre 2005, n° 159, p. 54-69.

Articles diffusés lors du Forum :

- Une Bavure médiatique : « *le faux traquenard d'une fausse bande de jeunes à Pantin.* » Déc 2005 - Article sur le site : *Les mots sont importants* – www.lmsi.net
- Logement social : une discrimination en douceur
Revue Plein Droit – GISTI – N° 68, avril 2006

LA VIDEO DU FORUM

UNE EXPERIENCE PEDAGOGIQUE ET CITOYENNE

Dans le cadre de ses activités éducatives et de prévention en direction de la jeunesse, le service de Prévention spécialisée de l'ADSEA du val d'Oise a accompagné un groupe de jeunes dans la réalisation d'un film sur le forum du 1^{er} avril 2006 à Cergy.

Encadrés par un réalisateur professionnel et un éducateur, six adolescents ont interviewé et filmé les participants au forum.

Leur implication dans ce projet leur a permis, à la fois, d'être valorisés en tant qu'acteurs à part entière et de se familiariser avec les pratiques citoyennes mises en œuvre lors de ce forum.



Outre la réalisation d'un support média permettant de capitaliser et de restituer les débats, ce film a également été l'occasion d'échanges intergénérationnels.

Le succès de cette démarche a conduit l'ADSEA à renouveler ce type de projet pédagogique, lors d'évènements publics ultérieurs.

Le film est disponible auprès des associations organisatrices
(voir *infra* la liste des contacts)

MEDIAS

ARTICLES DE PRESSE, INTERNET, RADIO ET TV

▪ **Lettre de diffusion Internet :**

La lettre de JP Van Hoove

▪ **Journaux :**

- Le Parisien – édition val d’Oise - article du 13 mars 2006
- Politis – Rubrique agenda – 30 Mars 2006
- Journal de Cergy

▪ **Radios :**

Radio RGB (99.2) : Diffusion d’une interview concernant le collectif et le forum le vendredi 31 mars 2006 à 18h45.

FFP (106.3) : Annonce du Forum les jeudis et vendredis 30 et 31 mars 2006 au cours de l’émission « Agenda » de 12h00 à 12h30

▪ **Télévision :**

TV Val d’Oise

- Annonce du Forum au cours d’un des JT du soir dans la semaine du 27 au 31 mars
- Diffusion d’une émission sur les discriminations le 20 Avril (20h30) avec la participation d’un des membres du collectif.





CERGY, VENDREDI SOIR. Le collectif pour la prévention des violences, qui se réunit en moyenne une fois par mois, prépare notamment un forum sur la citoyenneté, qui aura lieu le 1^{er} avril. (LP/C.G.)

L'énergie commune du collectif contre la violence

ILS SONT PARENTS, habitants et militants associatifs. D'horizons, d'origines et de confessions très diverses. Ils ne se connaissent pas. Ces citoyens lambda se sont retrouvés réunis par un « événement dramatique », comme le dit, avec beaucoup de pudeur, Modibo Traoré, père de famille et adhérent de l'Acfacaf, une association de quartier.

Organisation d'un premier forum sur le sujet

La « tragédie » qui s'est déroulée le 25 mars 2002, est l'assassinat d'Hamid, un jeune homme de 20 ans, abattu devant chez lui, au Bontemps, par une bande encaoulée venue de Cergy-Saint-Christophe. Une marche silen-

cieuse rassemble 1 500 personnes la semaine suivant sa mort. Les participants ne veulent pas en rester là. « Au départ, notre appel concernait surtout les familles africaines, se remémore Harouina Kebe, de l'association GRDR. Nous avons organisé trois rencontres entre nous, mais nous avons voulu élargir, car la violence dépasse notre communauté. » Des dizaines de coups de fil sont alors passés aux associations de la ville. La moitié des militants contactés répond. Il en ressort la création du Collectif pour la prévention des violences à Cergy, avec, à la clé, des réunions de réflexion et l'organisation d'un premier forum sur le sujet.

Aujourd'hui, le groupe se voit une fois par mois et compte une quinzaine d'associations très différentes, comme une amicale de locataires, des structures commu-

nautaires, la Ligue des droits de l'homme ou les éducateurs de rue de l'Adsea. L'analyse du phénomène de la violence est passée par des entretiens menés auprès d'enseignants, de parents, mais aussi de jeunes. De cette réflexion collective, sont ressorties des propositions et des discussions régulières avec les pouvoirs publics. « L'an dernier, lorsqu'il y a eu des dérapages entre les jeunes et la police, le collectif a été reçu par le commissaire de Cergy, cité, en exemple, un membre du groupe. Pendant les émeutes de banlieue, nous avons été très présents pour calmer le jeu. » Cette fois, les militants actifs et réactifs préparent un forum sur les thèmes de la discrimination et de la citoyenneté, qui aura lieu au Carreau de Cergy, le 1^{er} avril. Quatre mille tracts seront distribués pour annoncer la rencontre.

C. G.

Extraits de la lettre Internet de JP. Van Hoove

Actions situées dans le Val d'Oise (95)

samedi 1er avril de 14h à 18h30 Le GRDR et un collectif de 16 associations organisent un forum intitulé « **Face aux discriminations : quelle citoyenneté ?** », sur les thèmes de l'égalité des droits, des discriminations, des rapports des habitants avec les institutions avec des ateliers, témoignages, interventions de chercheurs, débats et espaces de documentation et l'ambition d'ouvrir un espace de parole autonome, détaché des enjeux politiques et des jugements de valeur. - salle du Carreau de Cergy Par RER A descendre Cergy Prefecture et par voiture A15 sortie 9 - Contacts :

ACFACAF Cergy : 01 30 30 49 12 - ARIV Cergy : 01 30 31 25 03 - GRDR 01 48 57 75 80 / 06 89 52 07 82 / pamam@grdr.org / poulagu@yahoo.fr

Sauf indication contraire l'entrée aux manifestations est libre - Si vous souhaitez en faire profiter vos amis : n'hésitez pas à retransmettre ou à les abonner, c'est gratuit : il suffit de le demander à l'adresse suivante :

jp.vanhoove@wanadoo.fr



REPERTOIRE ASSOCIATIF

ASSOCIATIONS PARTICIPANTES

AFAF - Cergy

AGI'C – Cergy

APR – Cergy

CFK – Paris 20^e

Deminton – Cergy

FMC – Cergy

Kaarta Djiguine – Paris 2^e

RADBFS – St Denis

RAME – Paris 18^e

SAF - Cergy

ORGANISATION DU FORUM

ACTACAF

Association Culturelle Franco Arabe de la Communauté Africaine de Cergy en France

Président : Hamida Maïga
Lieux d'activité : Cergy

Objet : Promouvoir des actions culturelles franco-arabes, regroupement de la communauté africaine de Cergy.

Activités : Sorties familiales, cours d'arabe et coranique, cours d'alphabétisation en Français, rencontres amicales. Membre de la Fédération Musulmane de Cergy

Contacts :

Hamida Maïga
Téléphone : 01 30 32 56 87 / 06 75 70 54 52

Traore Modibo
Tél. 06 63 08 36 92
Mail : modibotraore@aol.com

ADSEA 95

Association Départementale de Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence du Val d'Oise

L'ADSEA est un Service est conventionné avec le Conseil Général du Val d'Oise - DGAS - et le Syndicat d'Agglomération Nouvelle de Cergy-Pontoise

Les équipes éducatives sont implantées à :
Cergy le Haut, Cergy Nord, Cergy St Christophe, Jouy le Moutier, Pontoise et Vauréal.

Principales activités :

La Présence sociale, l'accompagnement social et éducatif, le travail auprès des groupes les actions collectives de quartier, les actions institutionnelles et partenariales

Contacts :

25 rue Armand Lecomte
95310 Saint Ouen l'Aumône
tél : 01 34 64 72 50 / fax : 01 34 64 44 38
sps-adsea2@wanadoo.fr - yves.leriguer@wanadoo.fr

AECN

Association Expression Culture Nat

Contacts : Jean Luc Dupin
14, avenue de la Girandole 95800 Cergy

AMILOL

Amicale des Locataires de l'avenue du Martelet et du Passage des Murmures

Président : YVERNEAU François

Lieux d'activité : Cergy St Christophe

Objet : Renforcer les liens entre habitants et défendre les locataires auprès du bailleur France Habitation (anciennement la Lutèce)

Activités : Fêtes de voisinage ; sorties familiales ; séjours pour jeunes ; démarches de concertation auprès du bailleur.

Contacts : François Yverneau - Tél : 01 30 38 32 09 / 06 07 75 21 27

Mail : yverneau.fr@wanadoo.fr

ARIV

Association de Réflexion et d'Information sur les Violences

Type : Enseignement et Formation

Président : BAGUR Jean-Pierre

Lieu(x) d'activités : Les Bords d'Oise

Objet : Comprendre les phénomènes de violences dans les institutions et les sociétés sous toutes ses formes et particulièrement dans les atteintes aux libertés et au respect des personnes.

Activités : Conférence/débat. Organisation de formations à la prévention des violences.

Contacts : Léonie Elduayen, 18, avenue du Parc 95800 Cergy

Tél : 01 30 31 25 03 - E-mail : l.elduayen@free.fr

CADI

Coordination des animateurs de Développement et d'Insertion

Type : Organisation de solidarité internationale

Président : DIAWARA Samba

Objet : contribuer au développement économique, social et culturel de la sous région du bassin du fleuve Sénégal ; favoriser une meilleure insertion sociale et économique des jeunes de la seconde génération africaine et de leurs parents en France

Activités : Information, orientation et accompagnement des associations ; appui conseil aux acteurs associatifs sur la démarche projet et la gestion associative ; formations ; mise en relation et développement réseaux.

Contacts : Harouna Kebe : 06 89 52 07 82 / Samba Sylla : 06 72 81 69 57
poulagu@yahoo.fr

GRDR – Migration, Citoyenneté, Développement.

Groupe de recherche et de réalisations pour le développement rural

Type : ONG

Lieux d'activités : France / Afrique (Bassin du Fleuve Sénégal)

Président : BEAUDOUX Etienne

Objet :

Le GRDR est une ONG qui œuvre, depuis 1969, dans le bassin du Fleuve Sénégal, en milieu rural, et en Casamance (Mali, Mauritanie, Sénégal) et depuis 2000, en France. L'association accompagne, principalement, les migrants (ici) et les villageois (là-bas) dans l'élaboration et la réalisation de nombreux projets qu'ils initient, en matière de développement des pays d'origine et d'insertion en France.

Activités (en France) :

Accompagnement associatif, accueil, orientation et formations, appui au porteurs de projets économiques, appui aux initiatives de femmes, accompagnement des projets en matière de santé, diagnostics territoriaux et recherche action.

Contact : Rafaël Ricardou / Téléphone : 01 48 57 75 80 - E-mail : Pamam@grdr.org

LDH

Ligue des Droits de l'Homme – Section Cergy-Pontoise

Type : Fédération

Président – Fédération départementale du Val d'Oise : COUPET Gilles

Lieux d'activité : Cergy – France

Objet : Défense des droits de l'Homme et réflexions sur la citoyenneté

Activités : Rencontres-débats, accueil, conseil et accompagnement des personnes pour l'accès aux droits.

Contacts : Pierre LE LOHE
pll2@libertysurf.fr

Tél : Fax : 01 30 32 98 51
Mail : federation-ldh-95@club-internet.fr

MAC

Maison des Associations Camerounaises

Type : Socioculturel

Président : HOUAK Jean-Paul

Lieu(x) d'activités : Axe Majeur-Horloge - Cergy / Cameroun

Objet : Répondre aux besoins humanitaires, lutter contre le chômage, contribuer au développement de l'Afrique.

Activités : Expositions, projections cinématographiques, sensibilisation et animations thématiques.

Contacts : Jean Paul HOUAK : jphouak@yahoo.fr

Antenne de quartier de l'Axe Majeur-Horloge 95800 Cergy - Tél : 01 34 33 43 80



Photos Camille MILLERAND

Sauf photo de la marche du 30 mars 2002 – page 4



➤ ORGANISATION

ACFACAF
ACFACAF

AECN
AECN


ADSEA 95

AMILOL

ARIV

MAC

CADI

LDH

➤ APPUI TECHNIQUE



➤ SOUTIEN FINANCIER ET MATERIEL



PRÉFECTURE DU VAL D'OISE



**LE COLLECTIF POUR UNE PREVENTION DES VIOLENCES A CERGY
REMERCIÉ TOUS LES PARTICIPANTS AU FORUM, AINSI QUE
TOUS CEUX QUI ONT CONTRIBUÉ À FAIRE DE CETTE
RENCONTRE UN MOMENT REUSSI.**

*Réalisation des actes : Rafaël RICARDOU – GRDR
Impression JPL*